

COMMUNE DE PECQUEUSE

Modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pecqueuse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 8 novembre 2021 au 8 décembre 2021

Par arrêté n°55/2021 du 15 octobre 2021 Monsieur le Maire de Pecqueuse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur la modification n°1 du PLU et la modification du PLU visant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU rue de Prédecelle.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Pecqueuse, Place de la Mairie, 91470 Pecqueuse, durant 31 jours consécutifs du 8 novembre au 8 décembre 2021 inclus soit pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Michel Valois en qualité de commissaire enquêteur,

Le commissaire enquêteur procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences à la mairie de Pecqueuse, aux jours et horaires suivants :

- le 08/11/2021 de 15h00 à 18h00
- le 20/11/2021 de 09h00 à 12h00
- le 04/12/2021 de 09h00 à 12h00

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la Mairie de Pecqueuse et ou toute correspondance pourra être adressée au commissaire enquêteur : **Mairie de Pecqueuse, Place de la Mairie, 91470 Pecqueuse** ou par mail : enquete-publique-2734@registre-dematerialise.fr

L'adresse du site Internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées est <https://www.registre-dematerialise.fr/2734>. Les informations environnementales se rapportant à l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU.

La personne responsable du projet de modifications du PLU est Monsieur Jean Marc Delaître, Maire de Pecqueuse.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête auprès du service urbanisme de la Mairie de Pecqueuse.

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Pecqueuse, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, pendant une durée d'un an, ainsi que sur le site internet de la Mairie et qu'à la Préfecture de l'Essonne.